

AVIS PUBLIC



ERRATUM

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2023)

Les personnes intéressées sont priées de noter que, dans l'avis intitulé « RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2023) » qui a paru le 24 septembre 2022 dans LE DEVOIR, l'endroit de la tenue de la séance du conseil a été modifié.

Conséquemment, la séance du conseil d'arrondissement de Ville-Marie aura lieu le mardi 11 octobre 2022, à 18 h 30, aux Archives nationales du Québec (édifice Gilles-Hocquart), 535 avenue Viger Est.

Fait à Montréal, le 1^{er} octobre 2022

Le secrétaire d'arrondissement,
Fredy Alzate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie